

*M. Perley:*

D. Monsieur McKenzie, vous avez dit tantôt que le chiffre d'affaires à l'élevateur de *McCabe Bros.* ou à l'élevateur à Port-Arthur a fléchi en 1922-23 quand le gouvernement l'exploitait. Je suppose que cela serait naturel, car les exploitants d'autres élevateurs expédieraient à d'autres terminus où ils pourraient effectuer une transaction plus avantageuse ou aux endroits où ils dirigent leurs propres élevateurs, et on serait peut-être plus ou moins disposé à traiter l'élevateur de l'Etat différemment quand il y a beaucoup d'espace?—R. Oui, dans une campagne où la récolte est déficitaire quand vous avez de l'espace en abondance il va sans dire que les exploitants d'élevateurs ruraux expédient à leurs propres élevateurs-terminus.

D. Dans quelle mesure cela arrive-t-il maintenant?—R. Que voulez-vous dire?

D. Des exploitants d'autres élevateurs qui expédient à vos élevateurs?—R. Nous exploitons seulement les élevateurs à l'intérieur. L'élevateur à Prince-Rupert est rempli, et les entrepôts à l'intérieur sont relativement remplis.

D. D'autres compagnies transportent du blé à cet élevateur?—R. Oui.

D. Constatez-vous quelque distinction injuste?—R. Je ne l'affirmerais pas. Avez-vous quelque observation à faire à ce sujet, monsieur Hetherington?

M. HETHERINGTON: Pour ce qui est des élevateurs-terminus à l'intérieur en général, quand il y a de l'espace de disponible aux terminus, c'est-à-dire à la tête des Laes ou à Vancouver, il n'y aura pas beaucoup de grain d'expédié aux entrepôts à l'intérieur. Du grain emmagasiné dans des entrepôts à l'intérieur doit être expédié en définitive à la tête des Laes ou à Vancouver, indépendamment de la quantité que manutentionnent les meuniers. Aussi, s'il y a de l'espace au terminus, il n'existe pas de motif valable d'augmenter les frais en emmagasinant le grain dans un élevateur à l'intérieur et en l'en sortant.

*M. Ross (Moose-Jaw):*

D. Cela rapporte quand vous pouvez l'emmagasiner assez longtemps?—R. Oui, environ six mois.

D. Or, au tarif d'un quarante-cinquième et d'un seizième de cent l'écart n'est plus aussi marqué, et il n'existe guère de mobile à l'emmagasiner à cet endroit?—R. Le tarif ferroviaire exigible pour le privilège d'arrêt est de 1 cent le 100 livres, soit .6 cents le boisseau de blé. Si le grain demeure plus de six mois, un tarif additionnel de 1 cent le 100 livres est imposé, ce qui forme un total de 1.02 cents le boisseau.

*M. Evans:*

D. Dans quelle mesure a-t-on utilisé les élevateurs à l'intérieur ces deux dernières années, monsieur Hetherington?

M. DONNELLY: Donnez-nous un état financier.

M. PERLEY: Pour les trois dernières années.

M. EVANS: Pour 1938.

*M. Ross (Moose-Jaw):*

D. Donnez-nous un état à compter de 1939 et pour la période de la guerre, monsieur Hetherington?—R. Durant la campagne agricole de 1938-39, l'élevateur de Moose-Jaw a reçu 2,933,256 boisseaux. Les recettes cette année-là furent de \$96,497.78. Les frais se sont élevés à \$50,072.13, ce qui a laissé un solde créditeur de \$46,425.65. Pendant la campagne agricole de 1939-40, l'élevateur de Moose-Jaw a pris livraison de 6,346,378 boisseaux. Les recettes furent de \$301,733.15, les frais de \$71,370.81, laissant un solde créditeur de \$230,362.34.

Pour 1941,—ainsi que je l'ai expliqué au sujet de l'élevateur de Prince-Rupert, nous avons changé la période de l'exercice de douze mois à huit mois,—pendant la période de huit mois se terminant le 31 mars 1941, nous avons